

## COMMUNIQUÉ No. 6 - 7 avril 2020

### Directives, indications et suggestions aux pasteurs aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs dans le Christ, voici quelques indications supplémentaires pour nous permettre de bien vivre ensemble les célébrations des jours Saints.

#### 1. Messe chrismale :

Notre archevêque présidera à huis clos la célébration de la Messe chrismale à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, **le mercredi 8 avril, de 19 h à 20 h**. Il y aura bénédiction des huiles saintes et consécration du saint-chrême. La distribution de ces huiles est remise à plus tard.

On propose à **tous les ministres ordonnés de suivre la célébration en direct** <https://seletlumieretv.org/> ou <https://www.youtube.com/user/seletlumieretv> , pour vivre en communion spirituelle le renouvellement des promesses épiscopales, presbytérales et diaconales qui demeure prévu au cours de cette célébration.

#### 2. Pour la célébration des offices du Triduum :

##### a. Diffusion des célébrations diocésaines à la Cathédrale sur télévision Sel et Lumière :

1. Messe du Jeudi Saint : 19 h 30 à 20 h 30
2. Office du Vendredi Saint : de 16 h 30 à 17 h 30
3. Vigile pascale : 21 h 00 à 22 h 30
4. Matin de Pâques : 8 h 30 à 9 h 30

##### b. Indications pour les pasteurs :

- Pour ceux qui en auront besoin, des **propositions liturgiques** pour un déroulement simplifié, des célébrations du Triduum seront bientôt disponibles sur le site diocésain à l'adresse suivante : <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/personnel-pastoral>
- Prière de relire le **communiqué No. 5**, disponible au même endroit, **pour l'horaire et les détails concernant les gestes proposés aux pasteurs** à chaque moment fort du Triduum, posés en solidarité avec notre archevêque et le presbyterium.



- Rappel : si vous prévoyez poser à l'église paroissiale les gestes de solidarité proposés pour l'une ou l'autre des liturgies du Triduum, veuillez en **aviser le service des communications** ([communications@diocesemontreal.org](mailto:communications@diocesemontreal.org)).

**c. Indications pour tous les fidèles seuls ou en familles :**

- Consultez le site <https://www.diocesemontreal.org/fr/semaine-sainte> pour les gestes proposés en solidarité avec notre Archevêque et toute l'Église diocésaine, ainsi que pour de nombreuses autres propositions (réflexions, activités, etc.)
- Nous attirons votre attention sur une proposition de repas pascal en famille par l'Office de catéchèse du Québec, disponible à l'adresse suivante : <http://officedecatechese.qc.ca/productions/familles/PaquesRepasRituel.html>

**3. Messe en temps de pandémie :**

En ces temps difficiles, la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements permet par décret (156/20) la célébration de la « **Messe en temps de pandémie** ». On trouvera le formulaire de cette messe sur le site diocésain à l'adresse suivante : <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/personnel-pastoral>

**4. Pour les congrégations religieuses et instituts de vie consacrée :**

La publication du Décret « En temps de Covid-19 (II) » a suscité quelques doutes parmi les fidèles consacrés concernant la possibilité de célébrer le Triduum pascal dans les monastères et les communautés religieuses.

L'indication du second décret à cette proposition n'entendait pas annuler le principe énoncé dans le premier décret, demandant aux évêques d'évaluer les situations particulières après avoir reçu des indications de la part de la Conférence épiscopale.

En conséquence, là où la situation de la communauté et du célébrant le permet, selon les indications déjà reçues dans le communiqué diocésain du 18 mars dernier, la célébration du Triduum peut avoir lieu à huis clos, en prenant toutes les précautions requises par la santé publique.

**5. Les cloches de Pâques**

On rappelle aux pasteurs et aux équipes pastorales que là où c'est possible, on fera sonner les cloches des églises **à 11 h 00, le matin de Pâques**.

**6. Rapport spécial des Fabriques/paroisses**

Nous rappelons à chaque Fabrique/paroisse l'invitation pressante à compléter le formulaire « Rapport [spécial](#) » transmis ces jours-ci, et à l'envoyer au Département Service aux



Bureau de la  
coordination générale

Fabriques ([servicesfabriques@diocesemontreal.org](mailto:servicesfabriques@diocesemontreal.org)), de même qu'à leur vicaire épiscopal, si possible avant le 9 avril.

## 7. Mise à jour des informations concernant votre paroisse sur le site diocésain

Nous invitons également les paroisses à porter une attention particulière aux informations les concernant sur le site diocésain ([www.diocesemontreal.org](http://www.diocesemontreal.org)), et à mettre à jour leur fiche (selon leur code utilisateur et mot de passe) pour que les informations qu'on y trouve reflètent la situation actuelle. Si vous avez des questions par rapport à votre nom d'utilisateur ou mot de passe, veuillez contacter le service de communications au [communications@diocesemontreal.org](mailto:communications@diocesemontreal.org)

## 8. Pratiques optimales pour les banques et comptoirs alimentaires dans nos paroisses

Plusieurs milieux ont dans leurs locaux des initiatives de solidarité et de partage au plan alimentaire. Voici quelques bonnes pratiques encouragées à ce sujet, en provenance du gouvernement. On peut les reproduire, avec les adaptations nécessaires, dans nos paroisses.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/Covid-19/FS\\_covid19\\_etablissements\\_alimentaires\\_MAPAQ.pdf?1585664557](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/Covid-19/FS_covid19_etablissements_alimentaires_MAPAQ.pdf?1585664557)

Voilà, chers frères et sœurs ! Il me reste à vous souhaiter une heureuse montée vers la Lumière de Pâques. Que la joie des disciples au soir de la Résurrection nous habite déjà.

En Jésus Sauveur,

+ Alain Faubert, VG

Évêque auxiliaire à Montréal